



Titre	Code	Ancien code	Groupe de traitement
CHAUFFEUR D'AUTOBUS	610900	014007	10

### NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la conduite d'un autobus et l'exécution de diverses tâches manuelles simples.

Le travail s'accomplit sous surveillance, l'employé le reçoit sous forme de directives orales. Il est principalement responsable de conduire prudemment son véhicule et de fournir à son supérieur l'aide dont ils ont besoin pour exécuter le travail avec efficacité et ce dans le respect des différentes lois et règlements régissant l'exécution du travail. Il est requis de veiller au bon fonctionnement de son véhicule et de maintenir dans un état de propreté satisfaisant l'intérieur du véhicule, la carrosserie, les vitres, les phares et les feux. Son travail est vérifié par un employé de rang supérieur.

### EXEMPLES DES TÂCHES ACCOMPLIES

1. S'assure du bon état de son véhicule et rapporte toute défectuosité à son supérieur; fait ajouter de l'huile, au besoin et le plein d'essence;
2. Conduit le véhicule aux endroits qui lui sont indiqués;
3. Nettoie périodiquement l'intérieur du véhicule et effectue les travaux de nettoyage du véhicule;
4. Transporte les passagers en tout confort selon des horaires établis;
5. Exerce une surveillance constante; maintient le bon ordre à l'entrée et à l'intérieur du véhicule;
6. Fait, à l'occasion, des réparations mineures à son véhicule;
7. Effectue, lorsque requis des courses de nature variées;
8. Fait rapport de tous bris et dommages de son véhicule et s'assure de la disponibilité du véhicule;
9. Remplit des documents de travail et soumet des rapports appropriés.

**QUALITÉS REQUISES**

**BONNES CONNAISSANCES :**

- du français parlé et écrit;
- de la Ville et des règlements de la circulation;
- de la conduite d'un autobus, de son fonctionnement, de son entretien, de son mécanisme, de sa capacité et de ses limites;
- des mesures de prudence et de sécurité à observer.

**HABILETÉ :**

- à conduire un autobus axé sur la sécurité des passagers, piétons et occupants;
- à administrer les premiers soins;
- à maintenir le véhicule en bon état de propreté et de fonctionnement et, s'il y a lieu, faire les ajustements mineurs nécessaires;
- à faire preuve de courtoisie, de respect et de patience;
- à s'orienter à partir de consignes.

**DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE**

**INSTRUCTION :**

Détenir un diplôme d'études secondaires d'une institution reconnue par le Ministère de l'Éducation du Québec et un certificat de compétence des conducteurs (trices) d'autobus scolaire administré par la Régie de l'assurance automobile du Québec.

Posséder un permis de conduire valide de classe 2 et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville.

**EXPÉRIENCE :**

Quelques années d'expérience dans la conduite d'un véhicule de même catégorie.

**Vu et approuvé**

Pour la Ville

*Sophie Giguère*

*Olivier Chénier*

année

2006

mois

06

jour

21

Pour le Syndicat

*[Signature]*  
*[Signature]*